

De : Nyemera Emmanuel
Date : 05/16/06 00:14:39
A : cd_rdr@yahoo.com

RDR
Rassemblement Républicain pour la Démocratie au Rwanda

Republican Rally for Democracy in Rwanda

Ihuliro Rishingiye kuri Repubulika Liharanira
Demokarasi mu Rwanda

Pour un Peuple Reconcilié dans un Etat de droit - For
a Reconciled People in a Rule of Law
Duharanire Ubwiyunge bw'Abanyarwanda mu Gihugu
cyubahiriza Amategeko

info@rdrwanda.org

<http://www.rdrwanda.org>

Victoire Ingabire, Présidente

Postbus 3124

2280 GC, Rijswijk, Netherlands

Telephone : 00-31-623075674

Fax : 00-31- 847450374

Emmanuel Nyemera, Vice-Président

P.O. BOX 5352, STATION B

Montreal, Canada, H3B 4P1

Telephone: (514) 802 5849

COMMUNIQUÉ DE PRESSE NO. 3 /2006

**RWANDA: LE RÉGIME DE KIGALI PUBLIE UNE NOUVELLE LISTE
ARBITRAIRE DE PRÉTENDUS SUSPECTS DE GÉNOCIDE EN EXIL
POUR FAIRE DIVERSION**

Chaque fois que les crimes de l'armée du général Paul Kagame ont été médiatisés et leur impunité dénoncée, le régime dictatorial du Front patriotique rwandais (FPR) à Kigali a toujours fait diversion en accusant soit la France ou l'Église catholique du Rwanda de génocide ou de complicité de génocide, soit en diffusant des listes arbitraires des leaders Hutus dont il prétend être des suspects du génocide. Ceci n'a toujours eu et n'a d'autre objectif que de détourner l'attention de l'opinion publique et de la Communauté internationale sur les crimes impunis commis par son armée au Rwanda depuis octobre 1990 et en République démocratique du Congo depuis août 1996.

Jeudi le 11 mai 2006, juste quelques jours après la visite controversée du général Paul Kagame au Canada du 24 au 26 avril 2006 où des milliers de manifestants rwandais, burundais et congolais ont dénoncé l'impunité des crimes dont ce chef d'État est suspecté, le parquet général du Rwanda a rendu publique une liste arbitraire de 93 ressortissants rwandais exilés en France, en Belgique, au Kenya, en Tanzanie, en République démocratique du Congo et ailleurs. La dictature de Kigali chercherait l'extradition de ces personnes au Rwanda au motif qu'elles y seraient recherchées pour crime de génocide contre les Tutsis, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité.

Le RDR dénonce encore une fois l'arbitraire à l'origine de ces listes et condamne l'exploitation politique du génocide rwandais de 1994 par le régime dictatorial et criminel du général Paul Kagamé. Le FPR veut simplement parachever son plan d'éliminer toute opposition politique intérieure et extérieure à sa dictature et justifier les crimes commis par sa propre milice, l'Armée Patriotique Rwandaise (APR), contre des civils innocents non armés au Rwanda depuis octobre 1994 et au Congo-Kinshasa (RDC) depuis août 1996.

Un État de terreur et d'arbitraire prévaut au Rwanda et la peine de mort y est toujours pratiquée. Les personnes injustement accusées ne peuvent pas y bénéficier d'un procès juste et équitable pour se défendre des accusations portées contre elles. Le RDR invite ainsi tous les gouvernements à rejeter et à ne pas légitimer les listes arbitraires de présumés génocidaires émis par le gouvernement rwandais, à mener leurs propres enquêtes indépendantes et à transférer les éventuels suspects au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) ou à les juger eux-mêmes au lieu de les envoyer à une mort certaine au Rwanda.

Avant sa prise du pouvoir au Rwanda en juillet 1994, le Front Patriotique Rwandais (FPR) publia en janvier 1994 une liste de 210 personnes à être tuées par l'APR et beaucoup d'entre elles (Felicien Gatabazi, dirigeant du parti PSD, Martin Bucyana, Président du parti CDR, Bahigiki Emmanuel, Haut cadre de l'administration publique, etc.) ont été effectivement tuées par des présumés escadrons de la mort du FPR avant avril 1994. D'autres ont été tuées plus tard. L'assassinat du Président Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994 déclencha le génocide rwandais d'avril à juillet 1994. Après sa prise du pouvoir en juillet 1994, le régime dictatorial du FPR publia dans le Journal officiel du 30 novembre 1996 une liste de 1946 noms de prétendus suspects génocidaires de la catégorie 1. Une seconde version de la liste avec 2133 noms est sortie en janvier 2000. Par rapport à la liste initiale, 643 noms avaient été retirés et remplacés par 830 nouveaux noms. Une troisième version de la liste avec 2898 noms est sortie en avril 2001.

Le gouvernement rwandais ajuste régulièrement sa liste de prétendus suspects du génocide aux changements dans l'arène politique rwandaise pour supprimer toute opposition politique à sa dictature et à sa mauvaise gouvernance du pays. Le génocide des Tutsi est ainsi devenu une arme politique exploitée par le FPR pour disqualifier toute personne ou tout parti politique (allié ou de l'opposition) qui conteste ses options politiques ou son leadership.

Voici quelques exemples illustrant l'exploitation politique du génocide rwandais par le FPR. On trouve sur ces listes les anciens collaborateurs du FPR qui l'ont quitté et se sont exilés (Pierre-Célestin Rwigema, ministre de l'enseignement de juillet 1994 à août 1995 et Premier Ministre d'août 1995 à janvier 2000, le général Léonidas Rusatira, ex-officier de l'APR, Barahinyura Shyirambere Jean, ex-Commissaire du FPR à la documentation, etc.) ou des personnes décédées (Président Juvénal Habyarimana, Pasteur Musabe (assassiné au Cameroun), etc.). L'évêque catholique Augustin Misago, jugé au Rwanda et trouvé innocent en 2000, apparaît encore sur la nouvelle liste. Par contre, les personnes qui étaient sur les vieilles listes et dont la loyauté au service du FPR n'est plus questionnée ont été rayées de la nouvelle liste (Boniface Rucagu, ex-préfet de Ruhengeri et actuellement gouverneur du District Nord-Ouest etc.) ou y sont maintenus pour chantage ultérieur. C'est dans ce même but que l'on retrouve sur la nouvelle liste arbitraire de 93 exilés rwandais émise par le régime de Kigali l'ancien préfet Emmanuel Bagambiki qui a pourtant été jugé et trouvé innocent par le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le gouvernement rwandais utilise le génocide contre les Tutsi pour porter de fausses accusations criminelles contre la personne dont il cherche l'extradition au Rwanda.

Si le gouvernement rwandais actuel était réellement préoccupé par la justice véritable, il commencerait par balayer sa propre cour en poursuivant les responsables militaires et politiques du FPR qui ont commis des crimes contre la paix et l'humanité, crimes de guerre et génocide au Rwanda depuis octobre 1990 et en République démocratique du Congo depuis août 1996 et qui

jouissent d'une totale impunité au Rwanda. En effet, on l'oublie trop souvent, (voir les rapports S/1994/1125 et S/1994/1405 de l'ONU), les Nations Unies ont conclu que les citoyens Tutsis et les opposants Hutus modérés ont été victimes d'un génocide dans les zones contrôlées par le gouvernement rwandais durant la période allant du 6 avril au 15 juillet 1994. Elles ont aussi conclu que les deux belligérants rwandais en 1994, c'est-à-dire la rébellion du Front patriotique rwandais (FPR) dominé par les Tutsis aujourd'hui au pouvoir et le gouvernement rwandais de l'époque dominé par les Hutus avaient commis des crimes contre l'humanité et des violations graves du droit humanitaire international durant cette même période.

Les massacres des populations civiles par l'armée du général Paul Kagame, commencés depuis l'invasion du Rwanda par son armée à partir de l'Ouganda le 1^{er} octobre 1990, se sont poursuivis après sa prise du pouvoir à Kigali le 9 juillet 1994 et étendus à la République démocratique du Congo (RDC) depuis août 1996. Plus de 200000 réfugiés Hutus rwandais ont été tués par l'armée de Paul Kagame lors de sa destruction des camps de réfugiés en RDC (rapport S/1998/581 de l'ONU). Les ressources naturelles de la RDC ont été systématiquement pillées en toute impunité par l'armée du général Paul Kagame et autres armées étrangères (rapports S/2001/357 et S/2002/1146 de l'ONU). Les responsables de tous ces crimes jouissent de l'impunité totale au Rwanda.

Le régime de Kigali exploite le génocide de 1994 au Rwanda à des fins odieuses, criminelles ou injustes. En pratiquant une discrimination sélective entre victimes, le régime de Kigali montre aussi que ce n'est pas la nature ou la gravité des crimes qui l'intéresse mais plutôt l'identité ethnique ou l'affiliation politique des prétendus suspects. Les opposants politiques sont particulièrement ciblés par le régime de Kigali par une campagne de répression et de persécution tout azimut. Nous estimons que le régime Kagame n'a aucune autorité morale et aucune légitimité devant le peuple rwandais pour juger les crimes dont il est lui-même accusé et tolère l'impunité quand les suspects sont des responsables politiques ou militaires au sein du FPR.

Fait à Montréal le 15 mai 2006

Pour le RDR
Emmanuel Nyemera, Ph.D.
Vice-Président et porte-parole